



DÉBAT DU MAR

**LES ASSOCIATIONS &
LE GUICHET UNIQUE**

Déroulement de la soirée

- Introduction MAR
- Présentation du Projet par la Ville de Rennes
- Restitution du questionnaire et débat
- Echange autour d'un verre

Introduction

Présentation du portail associatif

Proposition 375 du plan du mandat

Tristan Lahais, Adjoint à la Vie Associative

Le portail associatif- Les objectifs

Proposition 375 du plan du mandat :

La mise en place "d'un système de guichet unique pour les subventions municipales (aides au projet, aides au fonctionnement, appel à projet...)"

Le portail envisagé doit à la fois faciliter l'accès aux dispositifs de soutien pour les associations (une entrée, un référent, une possibilité de suivre les étapes de sa demande) ; être au service d'une meilleure organisation interne (partage d'informations, rationalisation de l'instruction) ; et rendre plus lisible les soutiens apportés en vu d' un dialogue consolidé avec les association.

Objectifs

- Simplifier les démarches : entrée unique avec dépôt des demandes via un formulaire en ligne, enregistrement des documents administratifs sur la plateforme ; autonomisation des associations (exemple de la consultation possible du matériel existant).
- Gagner en lisibilité : suivi des étapes d'instruction de sa demande ; consultation de l'historique des demandes.
- Rendre le traitement des dossiers plus réactif et efficace : limiter la chaîne d'instruction tout en facilitant les instructions croisées , éviter les financements multiples ou faire en sorte qu'ils soient décidés en toute connaissance de cause.
- Valoriser les soutiens apportés aux associations



Configuration du portail & place des associations

UN PORTAIL TROIS EN UN

1. Un portail permettant de faciliter le dépôt et le suivi du traitement de son dossier

Avec :

- Une présentation des aides par politiques publiques, et non par « provisions » : vision politique plutôt qu'administrative.
- La Mise en avant d'axes d'actions à privilégier, et non de critères précis de soutien : maintien d'une souplesse dans le traitement des dossiers.

2. Un portail permettant aux services de la Ville de disposer de données consolidées

Meilleure analyse des dossiers, réponse plus réactive et efficace.

Les associations seront associées dans des phases test d'efficience de l'outil.



Configuration du portail & place des associations

3. Un portail venant offrir des informations et des services aux associations.

Les RVA ont permis de dégager des attentes et propositions.

Propositions :

- Un « coffre-fort » numérique permettant à l'association de stocker en toute sécurité ses pièces administratives.
- Un annuaire et un calendrier partagé des événements (à croiser avec l'agenda métropolitain des projets culturels).

Mais aussi :

- Des espaces de partage de matériel, de locaux, de compétences, et des idées.
- Des espaces de collaboration autour de projets.

Sur cet aspect l'expertise des associations est fortement attendue.

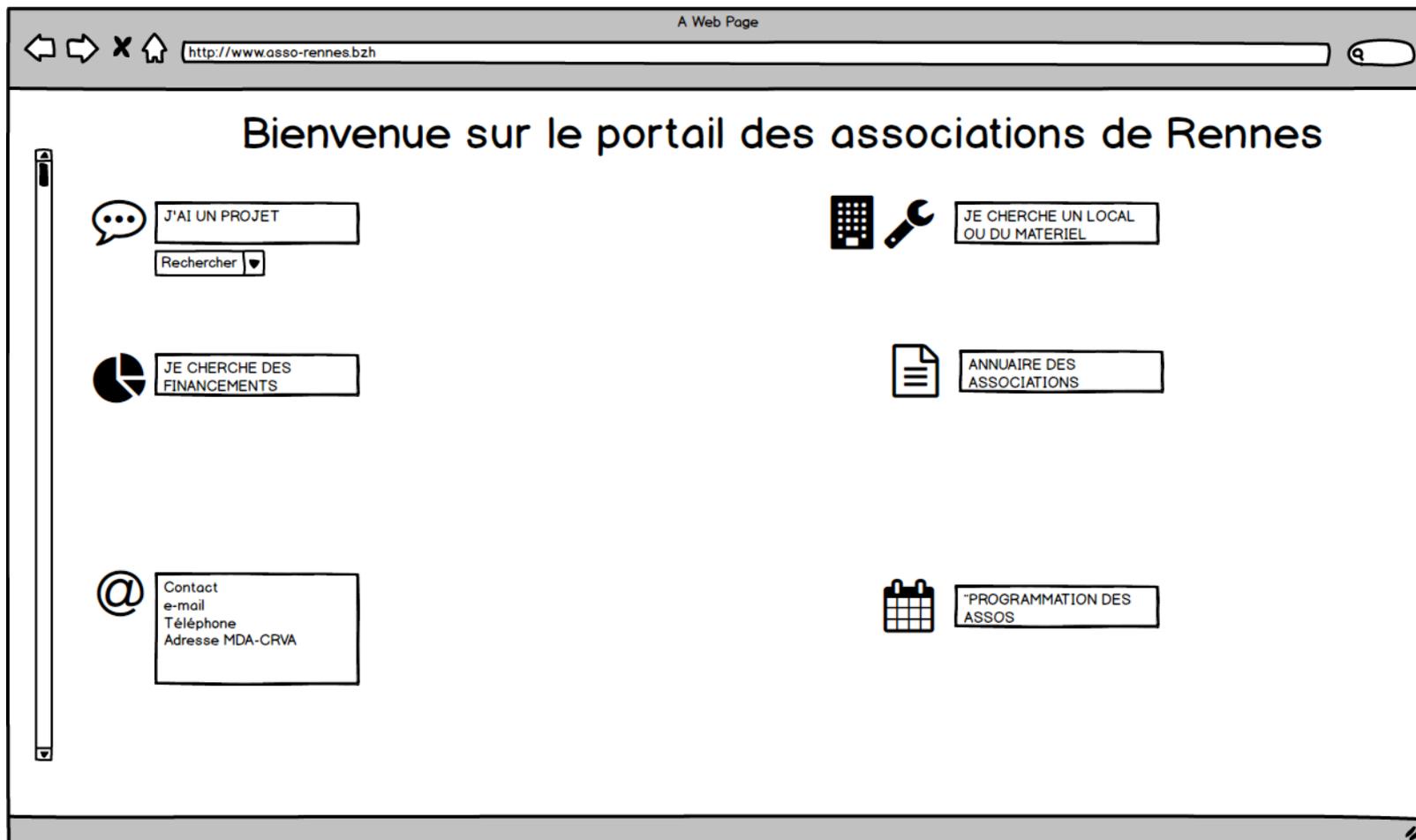
La configuration et les modalités de mise en œuvre restent à définir.

Une démarche de benchmarking a permis d'identifier des idées/modèles

Le site de la MDA propose un certain nombre de services.



Configuration du portail & place des associations



Périmètre : subventions et matériel (1)

Quelque soit la demande :

- Un formulaire type sera à renseigner (informations de base et documents obligatoires)
- L'association sera dirigée vers une personne référente qui sera tout au long de la chaîne d'instruction en charge du suivi de son dossier.

1. Matériel

Les demandes seront traitées différemment selon qu'il s'agit de mises à disposition sur (traitement de la demande d'occupation de l'espace public) ou en dehors de l'espace public.

Des fiches d'aide à l'organisation logistique d'une manifestation seront accessibles en ligne.

2. Subventions

Sont exclues les aides versées en référence à des contrats/conventions, les dotations Conseil de quartier, les aides liées aux contrats de Ville.

Pour les autres subventions il convient de passer par le portail (y compris pour des projets d'associations conventionnées lorsqu'ils ne relèvent pas des missions définies dans le cadre du partenariat qui les unit à la Ville).

Quelques exemples

Aides aux activités culturelles :

→ Projets de manifestations ou actions culturelles, aide à la création, aide aux projets artistiques et culturels globaux : 473 130 €

→ Développement de projets artistiques dans les quartiers : 60 000 €, etc



Périmètre du portail (2)

Aides à la solidarité internationale et à la promotion des échanges internationaux

→ Aide aux pays en développement : 225 709 € dont 40 000 € dans le cadre du Fonds d'Aide au Développement (co-instruction avec la MIR)

→ Aide à la mobilité Internationale des Rennais : 53 741 € (fonds d'échanges internationaux. Co-instruction avec la MIR).

Accompagnement des pratiques sportives

→ Aide aux clubs et animations : 1,3 M d'€ (instruction Office des sports jusqu'en 2016)

→ Soutien aux grands événements sportifs : 243 492 €

Soutien à la diversité des dynamiques et actions associatives

→ Aides aux projets ponctuels et aux projets globaux : 437 078 € (instruction BUG)

Aides aux actions en faveur de l'accessibilité des personnes handicapées, de la lutte contre les discriminations, de l'égalité femmes/hommes, etc



Traitement des données

Les données recueillies doivent permettre :

→ de valoriser les soutiens apportés.

→ De montrer la diversité des aides avec une présentation par secteurs & catégories de soutiens (bilans et évaluations du soutien aux associations en termes de politiques publiques).

Elles seront accessibles en open data de manière à ce que chacun puisse s'en saisir.



Instruction des subventions

Ce qui va changer :

- Instruction des fonds CRVA à l'interne Ville de Rennes.
- Instruction du fonds aide aux clubs et animations à l'interne Ville de Rennes.

Objectif : dégager les associations d'une instruction purement technique

Importance de garder une expertise associative :

- rôle de veille sur les besoins d'évolutions du soutien à la vie associative et des attentes des usagers.
- mobilisation des acteurs sur des actions associatives innovantes.
- déclinaison de la participation des acteurs associatifs dans les choix d'attribution de certaines provisions plus participative.

Maintien d'un accompagnement des associations : accès à des formations, à l'acquisition de compétences, aides à la structuration de projets (BUG, Maisons thématiques, services sectoriels Ville/RM, ...),



Été 2016 :

- Finalisation de la configuration du portail sur les aspects instruction des demandes et partage d'informations en interne. À travailler : articulation des démarches demandes de subvention et de matériel / liens entre les sites « ressources »
- Élaboration de scénarios opérationnels sur la mise en œuvre du portail. (attente de désignation d'un chef de projet DSI).

Septembre / Octobre 2016 : À partir de septembre :

- Concertation sur le volet « espace collaboratif » du portail.
- Rédaction du cahier des charges et lancement du marché.

De Novembre 2016 à janvier 2017 : « fabrication » du portail .

À partir de Février/mars 2017 : phases tests et organisation des services sectoriels et opérationnels.

Septembre 2017 : Reprise en régie des fonds + Ouverture du portail.

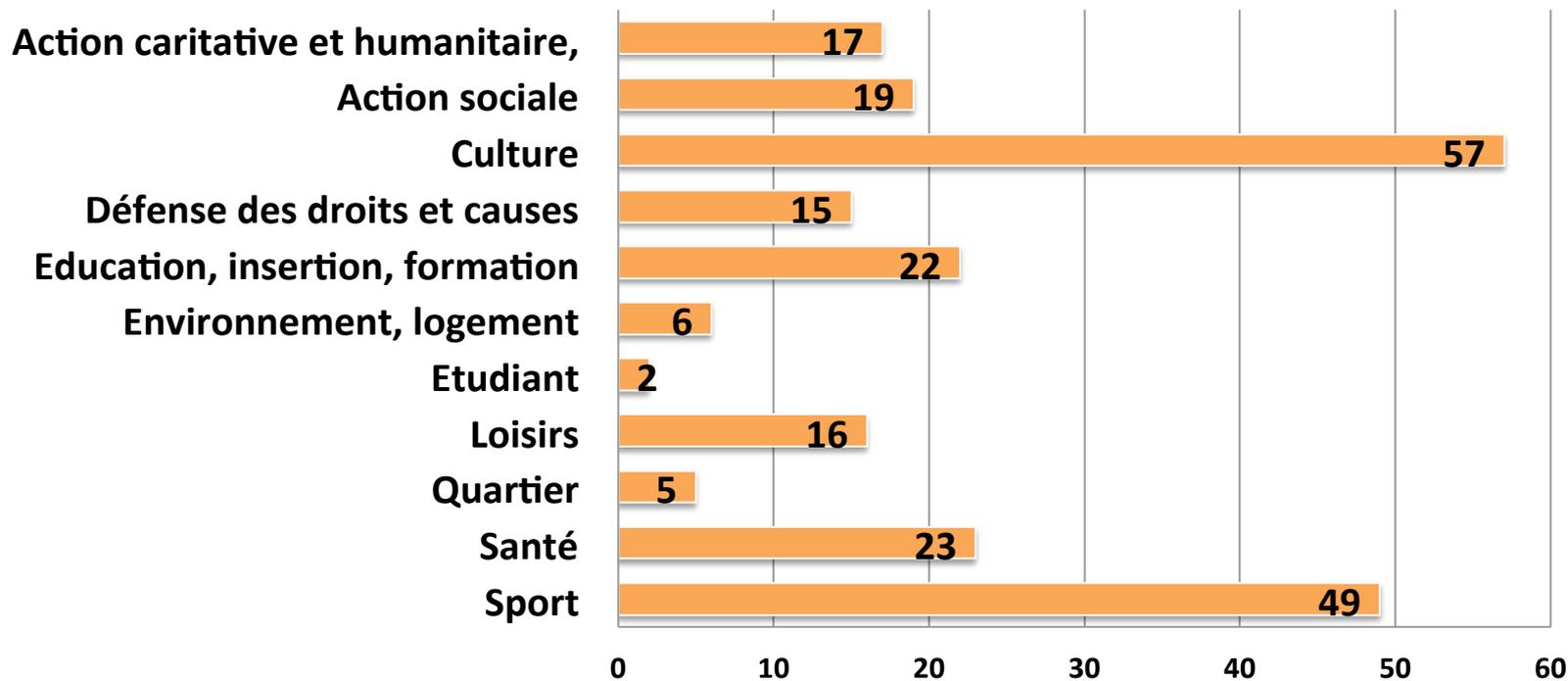


Présentation des résultats du questionnaire par les administrateurs du MAR

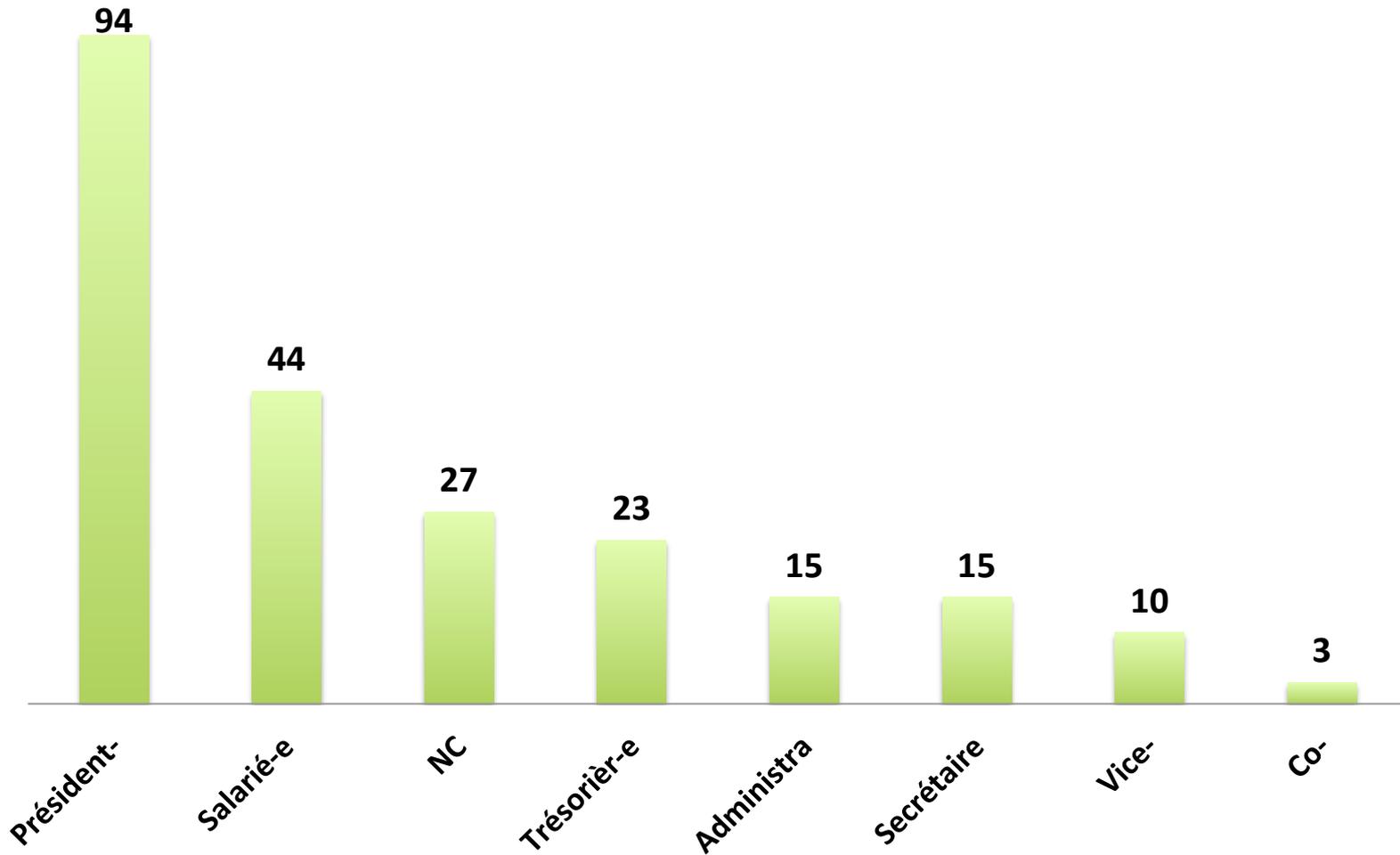
Les données du questionnaire

- **236 associations** ont répondu au questionnaire
- **78%** des répondants ont demandé une subvention en 2015

Profil des associations



Fonction des répondants



3 Préoccupations

- La simplification
- La lisibilité
- Le contact humain

1 Opportunité

- Inventer une plateforme collaborative

La lisibilité

CONSTATS

- **60%** des associations ayant eu un refus n'ont pas eu connaissance du motif
- **Pas de compréhension claire des critères** d'éligibilité aux subventions
- **Pas de compréhension** claire du rôle **des organismes** impliqués dans l'étude des dossiers de demande de subvention

Ce que disent les associations

La lisibilité du système (24 réponses)

- « **Éligibilité** plus claire », « Motivation des sommes attribuées »
- « **Équité** dans l'attribution des subventions et moins d'arbitraire »
- « Accusé réception et suivi du dossier »
- « Connaissance des choix de politique culturelle et une meilleure prise en compte des bilans d'activité et de la **singularité** de l'association »

Vos propositions

- **Connaître** les différentes subventions de la ville de Rennes : 65%
- Mieux connaître **l'action de la Ville** en faveur du monde associatif : 69%
- Une **clarification des conditions** d'éligibilité et des critères d'attribution : « *Des critères d'attribution définis en amont, une meilleure traçabilité du dossier avec comptes-rendus consultables* »

Les conditions de réussite

Dialogue et participation des associations au processus de décision, en les associant à la création de la « *L'objectivité dans l'analyse des projets* »

- Harmonisation des critères de subvention entre des associations très différentes va être intéressante à regarder
- Harmonisation des procédures d'instruction entre différents services
- Lisibilité et mise en débat des critères d'éligibilité aux différentes subventions

La lisibilité d'un dispositif est une pratique de citoyenneté

«Par la croyance dans *l'intelligibilité du monde politique*, par *l'empathie* qui autorise la négociation et la délibération et par *la civilité* qui permet de gérer les tensions entre différenciation sociale et appartenance commune»

Dominique SCHNAPPER

Comment faire ensemble

- Comment mieux diffuser l'information sur les critères, quand elle existe déjà ?
- Comment rendre lisible le soutien au monde associatif, qui prend des formes variées
- Comment les associations peuvent-elles participer à la définition des critères d'attribution des subventions ?

Le contact humain

Ma demande de subvention :

Quel accompagnement ?

Qui contacter ?

Subventions : les procédures actuelles

Des contacts possibles ou nécessaires :

- Constitution du dossier
- Dépôt du dossier
- Instruction du dossier
- Résultat du dossier

Vous avez dit

- **30%** ont eu des difficultés à remplir le dossier
 - **60 %** ont résolu ces difficultés par un contact avec un technicien
 - **20%** *ont abandonné la demande*
- - -

Vos propositions

- Maintien d'un contact humain, un référent
- Disposer d'une aide en ligne
- Possibilité d'être auditionné à divers stade de la procédure d'instruction
- Une attention particulière pour les nouveaux entrants et les projets émergents
- Aider les associations à sécuriser leur dossier

Les conditions de réussite

- Prendre en considération les petites associations
- Une aide en ligne tout au long de la démarche
- Être recontacté après avoir posé une question en ligne
- Alimenter la FAQ

Comment faire ensemble ?

- Quelle place pour les associations dans la construction du nouveau process ?
- Faut-il associer les associations à l'examen des demandes de subventions ?

L'opportunité collaborative

Vous avez dit

- **64%** : faire connaître l'action de notre association
- **54 %** : partage des compétences
- **20%** : mieux connaître l'action des autres associations

Vous avez dit

- Pouvoir **se coordonner** avec les autres institutions rennaises
- **Outil de mutualisation** pour ne pas réinventer ce qui existe
- Comprendre et compléter une **construction sociale** à travers la lecture des projets des associations

Vous avez dit

- **Proposer** une mallette de services aux associations: achats mutualisés, plateforme d'achats locaux et responsables
- **Participer** à la construction de l'outil et aux tests avant généralisation

Vos propositions

- **Outil de communication** pour mieux se faire connaître et être informé sur les missions et actions des autres associations
- **Lieu privilégié** du partage pérenne et sécurisé des moyens humains et matériels
- **Source de valorisation** des initiatives et des retours d'expériences, pour promouvoir le "faire ensemble"

Les conditions de réussite

- Lever les résistances à la nouveauté et à l'outil informatique.
- Le principe d'échange entre association existe déjà, ne pas détruire l'existant et l'humain
- Un relais humain à cette plateforme de partage est essentiel.
- Contractualisation / Responsabilité partagée
- Articulation de la plateforme collaborative

Comment faire ensemble ?

- Comment l'outil répondra à toutes les associations ?
- Comment réfléchir ensemble aux différents usages possibles de cet outil ?
- Cet outil sera t-il évolutif ?
- Comment les associations vont elles être accompagnée à la maîtrise de l'outil ?

Merci de votre participation